



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

Blue Ouest Conciergerie – Constitution de société

Référence : L032404

Départements de publication : Côtes d'Armor

Annonce légale publiée le 18 juillet 2025 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Par acte SSP du 10/07/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Blue Ouest Conciergerie Objet social : – La gestion de biens immobiliers pour le compte de tiers, y compris la gestion locative de meublés touristiques et saisonniers ; – La conciergerie haut de gamme auprès des propriétaires et des locataires de biens immobiliers, comprenant notamment l'accueil, la remise des clés, l'assistance pendant le séjour, l'entretien, le ménage, la blanchisserie, le jardinage, et la coordination de prestataires ; – La création, la gestion et l'optimisation des annonces sur des plateformes de réservation en ligne (type Airbnb, Booking.com, Abritel, etc.) ; – Le conseil en valorisation patrimoniale, en stratégie locative et en transmission immobilière ; – La commercialisation de services annexes aux séjours touristiques ou professionnels (transport, activités, restauration, événements, etc.) ; – La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; – Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, pouvant favoriser son extension ou son développement. Siège social : 1 rue gilles leguen 22500 Paimpol. Capital : 1000 € Durée : 10 ans Président : M. Bizzarri Achille, demeurant 1 rue gilles leguen 22500 Paimpol Admission aux assemblées et droits de votes : Tous les associés ont le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions détenues. La participation peut se faire par écrit, en présentiel ou à distance (visioconférence, signature électronique...). L'associé doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Droits de vote : Chaque action donne droit à une voix au moins. Le droit de vote est proportionnel à la part du capital détenue. Les modalités de vote sont fixées dans les statuts et peuvent être adaptées (vote en ligne, signature électronique...). Clause d'agrément : Toute cession

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

d'actions, y compris entre associés, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des voix des actionnaires disposant du droit de vote, à l'exclusion des voix de l'associé cédant. La demande d'agrément doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, avec toutes les informations relatives à la cession. À défaut de réponse dans un délai de trois mois, l'agrément est réputé acquis.
Immatriculation au RCS de Saint-Brieuc

[Consulter cette annonce en ligne](#)